

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 avril 2021

Date d'envoi de la convocation : le 7 avril 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents

Mme BERLIER Solange	Députée du Département de la Loire
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme JURY Christiane	Députée du Département du Rhône
M. MANDON Emmanuel	Député du Conseil Régional - Président
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À Mme ROBIN Christine
Mme BUSSIERE Laurence	À M. ZILLIOX Charles
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAYOLLE Sylvie	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. GONDRAND Frédéric	À M. THOMAS Luc
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À Mme JURY Christiane
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme MAZOYER Martine
Mme PEYSSELOU Valérie	À Mme BERLIER Solange

Étaient absents :

Mme DEHAN Nathalie	Députée du Grand Lyon
M. PIZOT Cédric	Député de la Commune de Condrieu
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	Députée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. VIAL Raymond (en visioconférence sans avoir donné de pouvoir)	Député du Conseil Régional
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice
M. Axel MARTICHE	Directeur adjoint
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 14 AVRIL 2021

Emmanuel MANDON accueille les membres du Bureau, ceux qui sont présents à la Maison du Parc et ceux qui assistent à la réunion en visioconférence.

Christophe GONON est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. L'examen de l'ordre du jour peut débuter. Les membres du Bureau assistant à la réunion en visioconférence donnent pouvoir aux membres présents à la Maison du Parc :

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À Mme ROBIN Christine
Mme BUSSIERE Laurence (absente)	À M. ZILLIOX Charles
M. CINIÉRI Dino (absent)	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAYOLLE Sylvie (absent)	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. GONDRAND Frédéric	À M. THOMAS Luc
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À Mme JURY Christiane
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme MAZOYER Martine
Mme PEYSSELON Valérie	À Mme BERLIER Solange

Assistait également à la réunion par visioconférence M. VIAL Raymond. Ce dernier n'a cependant pas donné de pouvoir à un des membres du Bureau participant en présentiel à la réunion.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU 10 FÉVRIER

Ce compte-rendu n'appelle pas d'observation particulière, il est adopté à l'unanimité.

2 – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- Comité de pilotage Agriculture durable du 11 février 2021 : Solange BERLIER précise qu'il s'agissait de la première réunion du comité de pilotage de ce mandat, qu'il a été très bien suivi et que les sujets abordés ont été très variés et intéressants. Certains d'entre eux font l'objet de questions portées à l'ordre du jour de la réunion de Bureau.
- Comité de pilotage Natura 2000 du 9 mars 2021 : Au cours de cette réunion, le bilan des actions réalisées sur les différents sites a été présenté. La programmation pour l'année 2021 a également été discutée. Deux grands chantiers ont également été évoqués, à savoir la mise à jour des documents d'objectifs et le travail autour de la stratégie de communication.
- Comité de pilotage « Offre de services du Parc en matière d'Urbanisme et Paysage » du 15 mars 2021 : Cette réunion était l'occasion de faire travailler les élus sur leur ressenti vis-à-vis de l'offre de services. Charles ZILLIOX précise que les participants se sont impliqués dans la démarche. Il a été question de faire découvrir ou redécouvrir l'offre de services. La démarche sur l'évolution de l'offre de services sera à poursuivre. Les élus souhaitent que le Parc soit informé le plus en amont des projets pour que le Parc intervienne davantage en conseil et en ingénierie plutôt qu'en mission de contrôle. Les techniciens du Parc vont formaliser des propositions et en rendre compte aux Présidents des différents EPCI pour voir quelle suite donnée et le nouveau système qui pourrait être adopté. Ce travail doit aboutir d'ici fin juin.
- Commission Aménagement du territoire et Paysage du 15 mars 2021 : C'est la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette qui accueillait la commission. Ce fut l'occasion d'évoquer les projets sur la commune.
Les élus ont tour à tour pris la parole, en exprimant leur ressenti sur les paysages, au regard de

photographies de différents sites qui leur étaient présentées.

Puis l'avis sur la modification du PLU de Saint-Romain-en-Gal a été présenté. L'avis est favorable mais comporte 2 réserves. Après échange avec le Maire de Saint-Romain-en-Gal, l'une des réserves a été transformée en recommandation.

3 – DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT :

3.1 Animation des programmes de plantations de haies bocagères des hivers 2021 à 2024

Solange BERLIER, Vice-présidente en charge de l'agriculture présente les 3 dossiers portant sur des questions agricoles. Ils ont déjà été abordés lors de la dernière réunion du comité de pilotage Agriculture durable.

Depuis 2014, le Parc du Pilat, dont l'équipe technique est formée par la Mission « Haie » en Auvergne Rhône-Alpes, accompagne techniquement et financièrement des projets de plantation de haies bocagères souhaitées par des agriculteurs volontaires. Ce programme a été mis en place dans le but d'atteindre plusieurs objectifs, dont principalement :

- améliorer la résilience des exploitations face au changement climatique (coupe vent, abri, érosion des sols)
- restaurer des continuités écologiques en préservant ou restaurant des corridors de déplacement de la faune sauvage

Les projets accompagnés concernent différentes productions : élevage et polyculture-élevage, viticulture, arboriculture, maraîchage. Ils peuvent concerner l'ensemble du massif du Pilat même s'ils sont pour l'instant prioritaires sur quatre secteurs :

- la côte rhodanienne et le plateau du Pilat rhodanien,
- la Vallée du Gier,
- le Haut Pilat,
- le bassin versant du barrage du Couzon.

En 2020, près de 9000 arbres et arbustes ont ainsi été plantés sous différentes formes : haies bocagères plus ou moins hautes, arbres isolés, agroforesterie... et ont concerné 9 exploitations agricoles. Ces plantations ont cherché à valoriser autant que possible des plants labellisés « végétaux locaux » avec les pépinières du territoire.

La dynamique constatée autour de ce dispositif est positive, la demande des agriculteurs est en nette augmentation en 2021.

Afin de répondre efficacement aux demandes des agriculteurs, le Parc du Pilat prévoit plusieurs démarches qui s'inscrivent dans le Plan de relance pour la France à travers la mesure « Plantons des haies » :

- une candidature pour faire reconnaître les compétences techniques du Parc du Pilat nécessaires à l'accompagnement des chantiers de plantation depuis leur conception jusqu'à leur réalisation. Cette candidature fera l'objet d'une « labellisation » qui ouvrira un droit pour les agriculteurs du Pilat à bénéficier d'aides aux investissements pour ces plantations. Elle s'articule avec d'autres partenaires compétents, notamment les Fédérations de chasse et Saint-Étienne Métropole
- une demande de subvention pour l'animation des projets avec les agriculteurs comprenant l'élaboration du projet selon une approche globale des exploitations, l'accompagnement au dépôt de dossiers, la maîtrise d'œuvre du chantier et le suivi des plantations. Ce travail sera réalisé en partie par la chargée de mission agroécologie du Parc du Pilat aidée par un contrat d'apprentissage pendant 3 ans. Les dépenses proposées dans ce dossier seront d'ailleurs relatives aux frais d'accueil de l'apprenti à hauteur de 45 % de son temps dans la structure Parc pendant 3 ans.

En parallèle de ce travail d'accompagnement des projets de plantation, le Parc poursuivra un travail important

sur l'ensemble de la « filière » haie :

- soutien aux producteurs de plants « végétal local » en lien avec les personnes volontaires pour la collecte de graines de plants adaptés au contexte localisation (en lien avec le Conservatoire Botanique National du Massif central)
- formations sur la plantation et l'entretien des haies
- accompagnement individuel sur l'entretien des haies existantes en testant le label haie
- réflexions sur la matériel nécessaire et la valorisation possible du bois en chauffage ou en litière animale

Le budget prévisionnel

Le budget envisagé repose sur :

- la prise en charge de 180 jours de l'apprenti.e (45 % de son temps d'apprentissage au Parc sur 3 ans)
- le remboursement de frais de déplacement et de restauration

Le montant estimé est de 27 675 €.

Pour financer cette action, le Parc prévoit de candidater à la mesure « Plantons des haies » qui est lancée dans le cadre du Plan de Relance.

Cette candidature prévoit un financement à hauteur de 100 % par l'État.

Lucien BRUYAS intervient pour préciser que si les agriculteurs perçoivent directement les aides, ils seront désavantagés car les montants rentrent dans leur comptabilité, ce qui génère une réversion de 50 % à la MSA et aux impôts.

Christiane JURY évoque la possibilité de faire intervenir les chasseurs, car elle a entendu parler de leur intervention sur certains territoires. Par ailleurs, elle revient sur le fait qu'il fut une époque où le Parc n'avait pas besoin de recourir à un apprenti et faisait travailler des lycéens ou des stagiaires de la MFR d'Anse. Elle demande ce qu'il en est aujourd'hui.

Sandrine GARDET répond que l'apprenti recruté ne sera pas là pour réaliser les plantations mais plutôt pour accompagner l'exploitation dans la définition de là où on plante les haies, puisque ces dernières doivent être implantées afin d'en optimiser leur impact positif pour l'exploitation agricole et pour la biodiversité.

Axel MARTICHE précise que pour la plantation, il est fait appel à des prestataires au vu de la quantité plantée. Sur des chantiers bénévoles, en termes d'organisation et de temporalité, il ne serait pas possible de réaliser autant de mètres linéaires de plantations. Les agriculteurs, quant à eux, sont chargés de préparer le terrain.

Pour faire suite à l'intervention de Lucien BRUYAS, Axel MARTICHE indique que le dispositif du Plan de relance, tel qu'il est conçu, propose en effet que la subvention soit versée à l'agriculteur et non pas au Parc comme cela se fait actuellement avec des financements issus du Contrat Vert et Bleu. La subvention sera attribuée sur la base d'un forfait au ml de haie qui sera indemnisé assez généreusement, sans que les agriculteurs aient besoin de justifier de la dépense réellement effectuée. Le niveau d'aide reste donc très intéressant. Les règles relatives à cette mesure du Plan de relance sont définies par l'État en Région.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement, et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour candidater à la mesure « Plantons des haies » et solliciter la subvention correspondante.

3.2 Candidature à un PSE - Paiement pour Services Environnementaux sur le Haut Pilat

Solange BERLIER rappelle que le Parc a été retenu pour préfigurer la mise en place d'un PSE sur le Haut Pilat (9 communes du plateau de Saint-Genest-Malifaux) dans le cadre de l'appel à initiative de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne auquel le Parc avait répondu conformément à la décision du Bureau du Parc du 22 janvier 2020. Le PSE a pour but de reconnaître financièrement les services environnementaux rendus par les agriculteurs.

L'étude de préfiguration engagée en septembre dernier avec l'appui du Bureau d'études Solagro (retenu après consultation) a permis de déposer le projet fin mars 2021, date butoir définie par l'Agence de l'Eau. Le dispositif retenu en forte concertation avec les agriculteurs (dont le Comité de développement agricole des Monts du Pilat), la Communauté de Communes des Monts du Pilat, Saint-Étienne Métropole et la Chambre d'agriculture de la Loire est axé sur la reconnaissance des services rendus par les agriculteurs pour la sauvegarde et la gestion des prairies naturelles, des prairies humides, la qualité de la biodiversité de celles-ci et la gestion et la plantation de haies (en lien avec le Label Haie). A noter que ces services rendus induisent également une meilleure gestion de l'eau.

Les simulations réalisées sur trois exploitations représentatives du Haut Pilat permettent d'estimer le montant des paiements à 40 000 € par exploitation pour 5 ans. Une enquête par questionnaire a permis à 40 exploitants de se déclarer volontaires pour engager un contrat PSE avec l'Agence de l'Eau. Le financement des paiements aux agriculteurs, si le projet est retenu, sera assuré en totalité par l'Agence de l'eau. En conséquence de quoi, et selon les besoins calculés, la sollicitation financière du Haut Pilat à l'Agence de l'Eau s'élève à 1 600 000 €.

La mise en place de ce projet nécessitera un important travail d'audit et d'accompagnement technique des agriculteurs volontaires par le Parc. Il nécessitera aussi un travail de gestion administrative et financière pour le Parc car l'Agence lui confierait ce travail de gestion des crédits à allouer aux agriculteurs au travers d'une convention de mandat.

Ce travail technique, administratif et financier a été évalué à 192 350 € pour les 5 années de réalisation du plan.

Le financement des travaux d'audits, accompagnement, gestion, paiement et évaluation ne sont pris en charge par l'Agence que partiellement. La concertation a permis d'identifier un plan de financement prévisionnel pour cette partie qui reposerait sur les soutiens suivants :

- l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour 40 300 €
- le programme européen LEADER pour 99 215 €
- La Communauté de Communes des Monts du Pilat pour 16 800 €
- Saint-Étienne Métropole pour 16 800 €
- l'autofinancement du Parc pour 19 235 €

Martine BRUNON demande quelles sont les actions que les agriculteurs s'engagent à réaliser ou à maintenir.

Axel MARTICHE précise qu'il s'agit de s'engager à préserver les prairies humides, d'implanter et d'entretenir des haies pour maintenir la qualité de l'eau. Il peut aussi être question d'amélioration de pratiques agricoles suite à un diagnostic sur la valeur écologique des prairies. Cette implication se fait sur la base du volontariat avec un contrat de gré à gré, entre l'agriculteur et l'agence de l'eau.

Il est également annoncé que les résultats de l'appel à projets seront connus mi-mai.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement, et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

3.3 Régularisation de la demande de financements pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc « Animations d'actions sur l'agroécologie (année 2021) »

Fin 2020, Solange BERLIER indique que le Parc du Pilat avait déposé des demandes de soutien auprès de plusieurs partenaires financiers afin de permettre l'animation de différents collectifs d'agriculteurs notamment sur :

- la mise en œuvre d'un plan pastoral territorial et l'accompagnement de Patur'en Pilat
- l'accompagnement de groupes d'agriculteurs engagés dans un processus de transition agroécologique
- la réalisation de travaux autour de thématiques spécifiques : réseaux de haies et prairies humides
- l'évaluation du programme LEADER et du PAEC (Projet Agro Environnemental et Climatique permettant l'accès de certains agriculteurs à la mise en œuvre contre paiement de Mesures Agro Environnemental et Climatique) initiés et animés par le Parc

Ces missions sont réalisées par la chargée de mission agroécologie du Parc sur 0,75 ETP.

Pour mener à bien ce projet, des demandes de subvention avaient été déposées auprès :

- de l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER Pilat ;
- de la Région Auvergne – Rhône-Alpes ;
- du Conseil Départemental de la Loire.

Le plan de financement alors imaginé était composé de la manière suivante :

	Montant	Pourcentage
Union Européenne (FEADER via LEADER)	30 832 €	72 %
Région Auvergne – Rhône-Alpes	3 426 €	8 %
Conseil Départemental de la Loire	4 282 €	10 %
Autofinancement Parc	4 282 €	10 %
TOTAL	42 822 €	-

En début d'année 2021, le Conseil Départemental de la Loire a informé le Parc qu'il ne serait pas en mesure d'apporter un soutien financier à cette opération en 2021.

Ce changement impose un ajustement du plan de financement afin de finaliser l'instruction de dossier, notamment par les instances du programme LEADER.

Le plan de financement modifié pourrait se composer de la manière suivante :

	Évolution du montant	Nouveau montant	Nouveau pourcentage
Union Européenne (FEADER via LEADER)	+ 856,04 €	31 688,04 €	74 %
Région Auvergne - Rhône-Alpes	0 €	3 426,00 €	8 %
Conseil Départemental de la Loire	-4 282 €	0,00 €	0 %
Autofinancement Parc	+ 3 425,96 €	7 707,96 €	18 %
TOTAL	-	42 822,00 €	-

Solange BERLIER explique que le Conseil départemental de la Loire ne raisonne pas de la même manière que la Région pour l'octroi de ses aides aux agriculteurs. Si la Région souhaite favoriser une dynamique agri-

cole collective et territoriale, le Département lui octroie des aides individuelles aux éleveurs à la demande. Aussi n'est-il pas disposé à financer une animation qui favorise une dynamique collective et territorialisée.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le nouveau plan de financement tel que proposé ci-dessus pour l'action « Animations d'actions sur l'agroécologie (année 2021) ».

3.4 LANCEMENT D'UN PLAN DE PAYSAGE « POUR UNE TRANSITION CLIMATIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET PAYSAGÈRE DU PILAT »

Charles ZILLIOX, Vice-président en charge des questions d'aménagement et paysage, présente le dossier.

Le territoire du Parc du Pilat est marqué par des paysages, riches et diversifiés supports d'attractivité économique, touristique et garants d'une qualité de vie pour ses habitants.

Les enjeux énergétique et climatique sont au cœur des mutations à l'œuvre au sein des paysages pilatois comme ailleurs. Cependant pour le volet énergétique, la question du paysage est rarement expressément posée lors de la définition des projets d'infrastructures de production d'énergie. Quant au volet climatique, le paysage du Pilat évolue également sans que nous en tenions toujours compte par exemple dans la manière dont le paysage est « vendu » sur un plan touristique

Aussi l'objectif est, face aux enjeux climatique et énergétique, de considérer l'évolution des paysages du Pilat autant dans leur matérialité que dans les regards qui les constituent.

A lui seul, le territoire du Parc du Pilat pourrait être largement autonome en énergies renouvelables (ENR). Le choix du territoire, à travers sa Charte de Parc « Objectif 2025 » est de viser la pluralité des modes de productions en redéfinissant sa solidarité vis-à-vis des agglomérations environnantes. Ainsi dans le cadre de la démarche Territoire à Énergie Positive dite « TEPOS » sur le territoire Saint-Étienne Métropole – Pilat, l'engagement pris par les intercommunalités et le Parc est de :

- diminuer par deux les consommations d'énergie d'ici 2050 ;
- couvrir à hauteur de 70% les besoins énergétiques résiduels par des énergies renouvelables en 2050 (soit multiplier par 6 les productions actuelles).

Les 1^{er} TEPOS et Plans Climat ont permis d'amorcer une décroissance encourageante des consommations énergétiques mais qui reste insuffisante (baisse de 8 % en 8 ans) à ce jour pour l'atteinte des objectifs en 2050. En parallèle, la production locale d'énergie renouvelable couvrant actuellement 6,5 % de la consommation énergétique totale (dont 6,2 % sont en bois énergie), 80 % de tous les potentiels identifiés devront être mobilisés pour atteindre l'objectif TEPOS en 2050 sur ce volet.

La démarche de Plan paysage s'inscrit dans ce contexte en visant autant à anticiper les impacts sur les paysages des effets du changement climatique pour **orienter qualitativement les choix d'adaptation dans différents domaines** (agriculture, forêt, milieux naturels et urbains ...) qu'à **planifier le développement des énergies renouvelables (ENR) en adéquation avec les ressources énergétiques et paysagères** des différentes entités du massif. Ceci avec l'objectif de viser à la création de plus-values paysagères sources d'amélioration de la qualité de vie de habitants et pour des paysages sources d'attractivité bénéfique au maintien de l'identité du massif et à son développement maîtrisé.

L'approche par le Paysage de la question énergétique et climatique permettra de faciliter l'appréhension de ces deux enjeux majeurs et de pouvoir envisager des solutions pluri-thématiques de planification et de gestion en lien avec les questions urbaines, agricoles, forestières, ... mais aussi intégratrices des valeurs et de perceptions des habitants, élus, acteurs socio-économiques.

Le Plan de paysage concourra également à **orienter le travail d'élaboration de la nouvelle Charte** « à l'horizon 2040. »

La réalisation d'un Plan paysage sur l'ensemble du territoire du Pilat, en amont de projets publics et privés, implique notamment :

- **de partager les enjeux de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique, à ses**

effets et aux évolutions paysagères dans les différents domaines (agriculture, forêt, urbanisme, espace public, infrastructures, ...),

- **d'élaborer une stratégie paysagère d'accompagnement à la transition énergétique et climatique ainsi qu'aux effets induits par le changement climatique** (évolutions et résiliences des milieux urbains, transition des espaces publics, multifonctionnalité des espaces agricoles, naturels et forestier) et **fixer un cadre méthodologique et opérationnel à des développements d'avantage endogènes** qu'exogènes,
- **de définir des Orientations stratégiques et des objectifs de qualités paysagères (OQP) pour orienter l'adaptation au changement climatique dans les différents champs de l'aménagement** (ex : multifonctionnalité de la forêt, alimentation et agriculture, milieux naturels et infrastructures agroécologiques, urbanisme tactique et espace public, équipements touristiques et gestion des fréquentations ...)
- **de définir des critères d'accueil et d'intégration des infrastructures de production d'énergie** (éolien, méthanisation, solaire au sol ou en toiture, ...) au regard des ressources et valeurs paysagère pour produire des plus-values paysagères,
- **d'élaborer un programme d'actions opérationnel** à initier par **une ou des actions phare dites « de démarrage »**.

Deux démarches seront spécifiquement développées pour favoriser l'implication des habitants, cible jamais évidente à mobiliser :

- **une cartographie interactive en ligne.**
- **une démarche sociologique d'accompagnement au changement explorant les champs de la psychologie environnementale** pour lever les blocages à la mise en œuvre du changement et de la mise en transitions.

Différentes instances de gouvernance seront mises en place pour suivre le projet dont

- Comité de Pilotage pour élaborer : Inter-commissions (regroupant élu de la commission aménagement et paysage et de la commission Climat, énergie et mobilité) & partenaires institutionnels (EPCI, Services de l'État, l'ADEME, la Région, les ALE, CAUE 69, SCOT, CRPF...)
- Des groupes de travail thématiques / secteurs géographiques (entités paysagères) pour élaborer un diagnostic prospectif partagé.
- Le conseil scientifique du Parc sera mobilisé et aura notamment pour mission d'éclairer le COPIL sur des points précis en veillant au respect de l'éthique de la démarche

Il est prévu que cette action s'enclenche dès maintenant pour se terminer à la fin de l'année 2022.

La prise en compte de la question de l'adaptation au changement climatique et du paysage est relativement innovante. Une veille particulière sera à réaliser sur ce sujet. Il faudra savoir recentrer sur la question énergie et paysage en cas de flottement des réflexions liées à la thématique de l'adaptation.

Le coût total de la démarche d'élaboration du Plan de Paysage est estimée à 180 000 €. Le travail sera largement confié en prestation.

S'agissant d'un document d'appui à la planification (ayant pour objet d'enrichir la charte du Parc notamment), il est considéré que les dépenses relatives au Plan Paysage relèvent de l'investissement.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- ADEME – DREAL Appel à projet Plan Paysage-volet énergie (subvention déjà obtenue) : 105 000€
- Région Auvergne Rhône Alpes (contrat de Parc) : 70 000 €
- Autofinancement Parc : 5 000 €

Emmanuel MANDON ajoute qu'il s'agit d'un dossier important qui répond à une action nationale. Cela permet d'inscrire le Parc dans une réflexion utile à mener sur ce sujet.

Charles ZILLIOX précise, par ailleurs, qu'il y a en ce moment des webinaires très intéressants sur les démarches paysagères et ce tous les Jeudis . Ces webinaires sont appelés les Jeudis du Paysage, webinaires portant sur le sol et les paysages, sont une initiative lancée par le réseau régional des acteurs du paysage piloté par la DREAL.

Sandrine GARDET souligne que l'Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes fait partie de ce réseau, au sein duquel elle est représentée par Julien MARCEAU, paysagiste du Parc du Pilat.

Emmanuel MANDON indique qu'il lui semble que cela a d'abord été structuré au niveau national.

Jean-Philippe PORCHEROT demande si les prestataires qui vont travailler sur le sujet sont déjà connus et comment le coût total de l'opération a pu être fixé.

Sandrine GARDET répond que le plan de financement a été élaboré en s'appuyant sur le plan paysage qui avait été élaboré à l'échelle de la côtière rhodanienne. Sur le volet de la cartographie interactive, le Parc est déjà intervenu sur des questions similaires et donc a repris des devis. Nous ne connaissons le nom des prestataires qu'après avoir lancé une consultation en bonne et due forme.

Charles ZILLIOX ajoute que concernant la côtière rhodanienne, il faudra être en capacité de trouver de l'argent pour financer les actions identifiées.

Sandrine GARDET précise que ce nouveau Plan Paysage comportant un volet énergie (il s'agit de travailler sur la question du développement des énergies renouvelables selon une approche paysagère.), un soutien de l'ADEME a été possible.

Saint-Étienne Métropole met également en œuvre un Plan Paysage avec une aide de l'État, plafonnée à 30000 €. A l'époque où SEM s'est lancé dans un Plan Paysage, il n'y avait pas possibilité d'un soutien de l'ADEME.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement et autorise Monsieur le Président, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

3.5 Présentation du cadre de travail pour la stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique

Luc THOMAS, Vice-président en charge des questions d'énergie et de climat, présente le dossier.

L'adaptation est le processus qui vise à contenir les effets du changement climatique à travers une stratégie et des actions permettant d'accroître la robustesse climatique des systèmes socio-économiques et naturels du territoire. Cependant, dans la pratique, la mise en œuvre de l'adaptation revêt un caractère complexe. Le changement climatique est un processus dynamique, continu, sur lequel les connaissances ne sont que partielles et entourées d'incertitudes.

Pour agir dans ce domaine, le Parc naturel régional du Pilat s'est engagé dès le lancement de sa nouvelle charte « Objectif 2025 » en 2013 dans la formalisation d'un Plan Climat Énergie Territorial. Cette approche globale avait alors permis de mieux identifier à la fois les enjeux du changement climatique à l'échelle du territoire Pilat tout en identifiant les leviers d'action mobilisables aussi bien dans le domaine de l'atténuation du changement climatique que dans celui de l'adaptation aux futures évolutions possibles.

De nombreuses actions ont pu incarner cette intention avec notamment la mise en place de politiques structurantes telles que la démarche TEPOS, le maintien d'une mission « mobilité » à l'échelle du Pilat ou encore des expérimentations relatives à l'adaptation au changement climatique (diagnostic vulnérabilité à l'échelle d'une commune, coup de pouce climat, ateliers du savoir-faire...).

Après 6 ans et dans le cadre de la fin du mandat précédent et conscient de l'affirmation des enjeux liés au changement climatique, le Parc a souhaité en 2020 relancer un cycle de travail sur cette thématique via notamment la mobilisation d'un poste dédié à mi-temps sur cette thématique de l'adaptation jusqu'à la fin de l'année 2020.

L'objectif était alors de favoriser la formalisation d'une stratégie « adaptation au changement climatique » à l'échelle du Pilat. Pour s'engager dans cette voie, le Parc a décidé de s'inscrire dans la méthodologie « TACCT *Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires. TACCT propose un cheminement méthodologique pour animer l'identification des conséquences du changement climatique sur son territoire et la formulation des objectifs prioritaires d'action* » développée par l'ADEME et partagée au niveau national par les institutions.

Malheureusement, les événements traversés en 2020 n'ont pas permis de mener ce projet comme prévu. Ainsi, en 2020, le Parc a principalement pu mener à son terme le diagnostic vulnérabilité et l'analyse des conséquences du changement climatique à l'échelle du Pilat via la phase 1 de l'outil « TACCT ».

Ce travail avait donné lieu à un webinaire consultable sur le site internet du Parc à la rubrique « nos actions » : <https://www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/energie-climat/sadapter-au-changement-climatique>

En 2021, et fort d'une nouvelle recrue au sein de l'équipe technique sur l'adaptation au changement climatique (recrue entrant en fonction le 3 mai), il est proposé de reprendre ces travaux au travers des phases suivantes d'élaboration d'une stratégie et de plans d'actions à court terme et plus long terme en s'appuyant :

- sur une large concertation territoriale
- sur un accompagnement externe des équipes et élus du Parc permis par le soutien de l'ADEME à cette démarche identifiée comme innovante au niveau régional voire national.

Ce travail sera réalisé entre avril 2021 et mars 2022 et devra être articulé avec celui évoqué plus avant relatif au Plan Paysage.

Les dépenses engagées dans ce dossier s'élèveront à un montant de 40 000 € TTC. Il est proposé que ces dépenses soient financées de la manière suivante :

- ADEME (70 % - aide à la décision) : 28 000 €
- Région Auvergne – Rhône-Alpes (déjà acquis) : 8 000 €
- Autofinancement du Parc : 4 000€

Sandrine GARDET précise que les 8000 € de subvention de la Région correspond aux reliquats d'une subvention régionale acquise l'an dernier sur cette même thématique. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle demande de financement auprès de la Région.

Axel MARTICHE ajoute qu'un travail sur l'adaptation au changement climatique est en cours avec le CPIE des Monts du Pilat afin notamment de présenter à un large public, début mai, les résultats sur le diagnostic réalisé l'an dernier.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement et autorise Monsieur le Président, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

3.6 Programme d'action culturelle 2021

Jean-Philippe PORCHEROT, Vice-président en charge de la Culture présente ce projet.

En vue de favoriser une vie culturelle dynamique, de diffuser la connaissance auprès du grand public et de partager le projet de territoire, les actions du Parc du Pilat qu'il est proposé pour 2021, et qui ont été

présentées au Comité syndical dans sa réunion du 10 mars dernier, s'articuleront principalement autour deux axes en 2021 :

- La mise en place de programmes d'animations « vitrine du Parc » sur 3 communes du Pilat ;
- La mise en place de rendez-vous dans le cadre de partenariats culturels et les actions d'éducation à l'environnement et patrimoine portées par le Parc et ses partenaires.

En vue de développer la visibilité sur les actions auprès du grand public et de favoriser le partage de connaissances, les membres de la commission « *Éducation, Sensibilisation et Action Culturelle* » ont esquissé les contours d'une programmation culturelle et de sensibilisation des publics autour des principes précisés ci-dessous.

La mise en place de rendez-vous « vitrines » du Parc »

Sur une durée de quinze jours, des rendez-vous de différents types et regroupés sur une commune seront proposés : sorties nature, Caravane de la biodiversité, initiation à la botanique, lectures de paysage, conférences, expositions, spectacles, etc.

Propices à la découverte et aux échanges, ces rendez-vous permettront d'aborder différents thèmes : agriculture, forêt, biodiversité, paysage, patrimoine, culture, etc.

Dans le contexte de crise sanitaire actuel, les rendez-vous seront sur inscription, principalement en extérieur et avec des jauges réduites. Seuls les évènements de clôture organisés autour d'un spectacle permettront d'accueillir un grand nombre de participants et sans inscription.

3 rendez-vous sont envisagés pour 2021 :

- Du 5 au 19 juin au Bessat
- Du 17 au 31 juillet à Saint-Sauveur-En-Rue
- Du 21 août au 4 septembre à Saint-Cyr-Sur-Le-Rhône
-

Le maintien des Rendez-vous de mon Parc

Des rendez-vous seront proposés par le Parc en dehors des 3 périodes et des 3 communes des programmes territorialisés. À titre d'exemples il peut s'agir des animations suivantes : martelloscope, patrimoine textile, plantes remarquables, etc. D'autres rendez-vous seront proposés par les partenaires du Parc d'éducation à l'environnement et patrimoine et relayés dans les communications du Parc.

D'autres rendez-vous seront organisés dans le cadre de nos partenariats culturels et les actions d'éducation à l'environnement et patrimoine portées par le Parc et ses partenaires.

Le Festival du cinéma solidaire du Pilat 2021

Le festival sera co-organisé par le Parc dans le cadre du collectif Ciné-solidaire Pilat, en partenariat avec les cinémas et les médiathèques au cours du mois de novembre.

Le budget prévisionnel

Considérant le report d'actions culturelles programmées et déjà financées en 2020, le budget estimé pour la réalisation de ce programme culturel de 2021 est de 15 100€. Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

- accueil des équipes artistiques : 5 400€
- communication : 5 250€
- organisation de balades : 2 600€
- frais de restauration et mise en place de dégustations : 1 850€

Pour mener à bien ce projet, des demandes de subvention sont à déposées auprès :

- de la Région Auvergne – Rhône-Alpes (contrat de Parc) ;
- du Conseil Départemental du Rhône (convention annuelle).

Le plan de financement est le suivant :

	Montant	Pourcentage
Région Auvergne – Rhône-Alpes	12 000 €	79,5 %
Conseil Départemental du Rhône	2 500 €	16,5 %
Autofinancement Parc	600 €	4 %
TOTAL	15 100 €	-

Jean-Philippe PORCHEROT précise que l'animation prévue au Bessat le 19 juin est un rassemblement festif. Une alternative est en réflexion pour le cas où les conditions sanitaires et les consignes sanitaires données par les autorités ne permettait pas un tel rassemblement.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement et autorise Monsieur le Président, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

3.7 Diagnostic paysager sur les communes non classées Parc du périmètre d'étude de la révision de la charte

Charles ZILLIOX, présente le dossier.

Il est proposé de lancer ; d'ici mi-mai, un travail pour mieux connaître le paysage de la partie étendue du périmètre de révision de la Charte. Il s'agirait d'étendre l'observatoire du paysage du Pilat actuel aux communes ardéchoises et altiligériennes du périmètre avec un choix des vues associant les élus de ce territoire et un travail permettant la réalisation d'un diagnostic de paysage sur cette partie du territoire. Le coût de ce projet s'élève à 7 800 € en investissement (prestation qui serait confiée à l'artiste-photographe qui actuellement réactualise l'observatoire du paysage du Pilat en prenant en compte de nouveaux enjeux qui n'étaient pas ou moins à l'œuvre dans les années 1990) pour lequel un soutien de la Région serait sollicité au taux de 90 % au titre du Contrat de Parc.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement et autorise Monsieur le Président, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du Contrat de Parc.

Jean-Louis POLETTI propose que des photos puissent être prises à l'aide de drones pour voir l'évolution du paysage du Parc. Un prestataire de ce type est présent à Saint-Michel-sur-Rhône.

Emmanuel MANDON et Sandrine GARDET indique que l'observatoire du paysage du Pilat relève d'un protocole national qui ne prévoit pas l'utilisation de drone.

Sandrine GARDET considère qu'il s'agit avant tout d'une discussion technique. M. MANDON propose d'organiser un échange technique avec Julien MARCEAU, paysagiste du Parc.

Michel FOREST ajoute qu'il pourrait être opportun de s'adresser à Patrick VEYRE de l'association des amis du Parc qui est compétent en la matière.

4 – DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR DES PROJETS PORTÉS D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

4.1 Artisanat d'art : Organisation collective d'actions de promotion des métiers d'art

Le dossier est présenté par Axel MARTICHE.

Depuis 2018, le Parc naturel régional du Pilat contribue à la structuration d'un réseau de professionnels de métiers d'art sur le territoire.

Cette démarche a consisté en des actions de professionnalisation ayant regroupé 50 professionnels autour des thèmes de la stratégie produit, stratégie commerciale, d'une gestion saine et des leviers de commercialisation. Ces formations collectives ont été complétées ponctuellement par des accompagnements individuels.

Des outils de gestion (livre de recettes/dépenses, calcul de prix) ont été également élaborés en prenant en compte les spécificités de ce secteur d'activité.

Les actions de structuration du réseau se poursuivent aujourd'hui par une démarche de ciblage de nouvelles clientèles pour les artisans d'art (entreprises industrielles, collectivités locales,...).

Les associations existantes sur le territoire du Pilat se sont déjà réunies pour organiser collectivement les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) en 2019. Elles avaient alors réuni 25 artisans sur 2 communes (Doizieux et Pélussin) pour une fréquentation sur 2 jours de plus de 400 visiteurs.

Ce premier succès a été à l'origine :

- du renforcement des liens entre les associations locales,
- de la définitions d'objectifs communs (achat de matériel mutualisé),
- d'une campagne d'adhésions afin de renforcer les effectifs et les capacités des associations.

Ces démarches contribuent à atteindre l'objectif stratégique du Parc du Pilat :

- Renforcer la visibilité des artisans d'art du Pilat qui représentent une vitrine qualitative du territoire
- Conforter la viabilité économique de chaque structure (réputée souvent fragile économiquement) en intégrant des démarches collectives et en mutualisant des moyens.
- Renforcer l'attractivité du territoire pour l'accueil et l'installation d'artisans d'art.

Les Journées Européennes des Métiers d'Art constituent un événement phare pour les artisans d'art. C'est, en période normale, l'événement auquel chaque artisan doit participer.

A cause de la situation sanitaire, l'édition 2020 avait été annulée et l'édition 2021, si elle n'est pas officiellement annulée à cette date, ne pourra pas se dérouler dans des conditions normales.

Pour autant, cette édition a été préparée par 3 associations (Métiers d'Art du Pilat, Nouveaux Ateliers du Dorlay et Maison des Tresses et Lacets) qui se sont regroupées pour proposer un programme portant sur une trentaine d'artisans répartis sur 5 communes du Pilat (Doizieux, Pélussin, La Chapelle-Villars, La Terrasse-sur-Dorlay et Saint-Julien-Molin-Molette). La manifestation a été ouverte à des artisans non adhérents de ces associations.

Par ailleurs, l'organisation de cette manifestation a permis de prévoir des investissements dans du matériel mutualisé.

Cette démarche constitue une avancée significative dans la structuration du réseau et correspond aux objectifs que s'était fixé le Parc du Pilat.

La situation sanitaire actuelle a contraint les organisateurs à reporter l'événement qui devrait se dérouler courant du mois de juin 2021, indépendamment, donc des JEMA 2021.

Dans ce contexte, l'association Métiers d'Art du Pilat porte une demande de subvention pour l'achat de matériel d'exposition réutilisable qui sera partagé avec les 2 autres associations, puis avec d'autres acteurs qui rejoindraient la démarche générale de valorisation des artisans d'art du Pilat.

Ce premier matériel porte sur des cartels de présentation des artisans qui permettent d'apporter un plus qualitatif sur les stands de salon et sur du mobilier de stand qui permet d'homogénéiser les présentations.

Le montant de l'opération d'investissement s'élève à 2550 € TTC. Une subvention de 2000 € est sollicitée, au titre du Contrat de Parc, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'association apporterait 550 € en autofinancement.

Emmanuel MANDON souligne qu'il est important de soutenir le réseau à l'échelle du Pilat

Jean-Philippe PORCHEROT étant membre de l'association Nouveaux Ateliers du Dorlay ne prend pas part au vote.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

4.2 Association des Nouveaux Ateliers du Dorlay : postes d'animation

Axel MARTICHE présente le dossier.

Le Parc du Pilat a été à l'initiative de la démarche des Nouveaux Ateliers du Dorlay ; démarche de contribution au développement local pour les communes riveraines de la vallée du Dorlay (Doizieux, La Terrasse-sur-Dorlay et Saint-Paul-en-Jarez pour la partie Parc et La Grand Croix et Lorette pour la partie hors Parc, ces deux Communes étant cependant Villes-Portes du Parc).

L'installation d'artisans du secteur textile et accessoire de mode dans d'anciens bâtiments industriels constitue le cœur de la démarche associant patrimoine, culture et économie locale.

Début 2020, était créée l'association des Nouveaux Ateliers du Dorlay (dont le Parc est membre) pour faire vivre la démarche et poursuivre la dynamique.

Les recettes générées - et donc l'activité économique locale puisque toutes les recettes sont réinjectées dans le développement du projet - portent sur 3 axes :

- les loyers perçus des artisans installés,
- les formations professionnelles et amateurs de haut niveau organisées par l'association,
- la location de matériels de pointe dans le domaine du textile dans le cadre du « Labo Textile ».

Pour faire vivre la démarche, une animation permanente est nécessaire afin :

1. de gérer les projets issus de l'association : recherche de financements, recherche de locaux d'installation et négociations avec les propriétaires, gestion administrative, liens avec les partenaires, ...
2. d'organiser les formations et de gérer le Labo Textile ; ce qui requiert des compétences techniques spécifiques
3. d'assurer la promotion, la communication et la visibilité de la démarche qui se veut d'échelle, à minima, nationale.

L'association a programmé la création de 2 équivalent temps plein pour mener à bien ces missions et sollicite pour la première année de lancement de ces missions des financements publics auprès de l'État (10 000 € obtenus), de l'Europe (72 320 € réservés dans LEADER après examen favorable du Comité de programmation) et 12 000 € auprès de Saint-Étienne Métropole

Cependant, alors que le dossier a été déposé à Saint-Étienne Métropole en décembre 2020, aucune décision attributive n'a encore été prise et malgré plusieurs démarches techniques et politiques aucune visibilité nous est donnée à ce sujet.

Or cette subvention en complément de celle de l'État est indispensable pour déclencher une décision officielle d'octroi d'une subvention du programme européen LEADER.

En conséquence, l'activité économique de la structure, qui aurait du débuter en janvier 2021, n'a toujours pas pu commencer. Des formations qui avaient été programmées et qui affichaient « complet » ont dû être annulées et l'ensemble des activités de l'association mises en suspens.

Aussi, il est proposé de solliciter une subvention de 12 000 € auprès de la Région dans le cadre du Contrat de Parc.

Ainsi le plan de financement de l'opération de 117 900 € portée par l'Association Nouveaux Ateliers du Dorlay serait le suivant :

- État : 10 000 € (acquis)
- Région (Contrat de Parc) : 12 000 €
- Union européenne FEADER – Programme LEADER du Pilat : 72 320 €
- Autofinancement : 23 580 €

Charles ZILLIOX regrette que le Parc doive mobiliser une nouvelle fois son partenariat avec la Région pour le développement de cette association en lieu et place de Saint-Étienne Métropole alors qu'il s'agit d'un véritable projet de développement économique en milieu rural.

Jean-Philippe PORCHEROT regrette que Saint-Étienne Métropole n'ait toujours pas statué sur ce dossier alors qu'il lui a été transmis en décembre 2020 et que plusieurs relances techniques ou politiques lui ont été faites. Il a appelé le directeur de cabinet du Président qui l'a informé que le dossier était sur le bureau du Président. Cet argent est important pour l'association et des emplois sont concernés. La mesure du problème n'est pas prise. C'est dommage que Sylvie FAYOLLE soit absente et ne puisse pas s'exprimer.

Emmanuel MANDON indique qu'il a interpellé Sylvie FAYOLLE sur ce dossier, pour qu'elle le soutienne, même si à Saint-Étienne Métropole, sa délégation n'a pas trait à l'économie.

Jean-Philippe PORCHEROT ne prend pas part au vote pour les mêmes raisons que pour le dossier précédent.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cas où Saint-Étienne Métropole ne pourrait octroyer la subvention demandée.

5 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE POUR LA GESTION DES MILIEUX DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le dossier est présenté par Sandrine GARDET.

Depuis de nombreuses années, le Département du Rhône met en œuvre une politique partenariale de conservation et de valorisation des sites patrimoniaux de son territoire.

Sur ces sites, le Département du Rhône et ses partenaires peuvent engager différentes actions, financées grâce à la part départementale de la taxe d'aménagement. Acquisitions, aménagement, préservation des ressources en eau et des continuités écologiques, actions pédagogiques sont autant de déclinaisons de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles.

Face à la dégradation des espaces et ressources naturels et à la réduction de la biodiversité, la préservation

de ces sites patrimoniaux est un engagement fort du Département du Rhône en faveur de l'environnement.

Le Parc du Pilat est engagé dans la mise en œuvre de cette politique sur son territoire, au travers de différentes actions qu'il entend poursuivre au cours de l'année 2021.

Les actions mises en place seront les suivantes :

L'observatoire participatif de la biodiversité : Gestion et valorisation des données, suivis d'indicateurs écologiques, animation de réseaux participatifs. Cette action a un coût total de 69537 €. Une subvention de 5700 € serait sollicitée.

La saison culturelle du Parc. Le montant total de cette action s'élève à 15100 € pour laquelle une aide de 2500 € est demandée au titre de cette convention.

Le programme d'éducation au territoire 2020-2021 pour un montant prévisionnel de 39000 €. 5000 € sont sollicités auprès du Département du Rhône.

Il est précisé que ces actions bénéficient d'autres financements déjà sollicités pour l'observatoire participatif de la biodiversité et a sollicité pour la saison culturelle (à l'ordre du jour de la présente séance) et le programme d'éducation au territoire.

Une convention entre le Parc du Pilat et le Département du Rhône viendra formaliser ce partenariat pour 2021 et préciser les conditions d'octroi de la subvention du Département, sous réserve de l'avis favorable de l'assemblée départementale.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention à venir avec le Département du Rhône pour la gestion des milieux des Espaces Naturels Sensibles, au titre de l'année 2021.

6 – CONTRAT VERT ET BLEU (CVB) : GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS DES COMMUNES

Christine ROBIN, Vice-présidente en charge de la Biodiversité présente ce dossier.

Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat » animé par le Parc et portant sur la période 2019-2023, France Nature Environnement (FNE) Loire porte une action qui vise l'accompagnement des Communes pour la gestion écologique des espaces verts publics, avec notamment la formation des techniciens, l'aide à la définition des objectifs de gestion, etc.

Pour que les Communes accompagnées s'engagent plus officiellement, elles-aussi, dans cette action, financée à 80 % par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (via le CVB Grand Pilat), FNE Loire propose de mettre en place une convention de partenariat entre la Commune, FNE Loire et le Parc du Pilat.

Un modèle de convention de partenariat figure en annexe de la présente.

Il est proposé que Christine ROBIN, en sa qualité de Vice-présidente du Parc en charge de la Biodiversité et de l'Eau et co-présidente du Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat », puisse signer ce type de convention au nom du Parc.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Christine ROBIN, Vice-présidente en charge de la Biodiversité et de l'Eau, à signer ladite convention.

7 – CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE POUR LA PROCÉDURE DE RÉVISION DE LA CHARTE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT ET LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Sandrine GARDET présente le projet.

Par délibération en date du 13 janvier 2021, le Comité syndical du Parc a sollicité la Région pour le lancement de la révision de la charte du Parc.

Une telle révision relevant de la compétence de la Région, cette dernière va prochainement délibérer sur la sollicitation du Syndicat mixte. Si la délibération est favorable, la Région définira par convention la manière dont les rôles se répartissent entre la Région et le Syndicat mixte du Parc pour mener à bien la révision.

Annoncée au Comité syndical en janvier, cette convention, dont le projet est joint à la présente note, est soumise au Bureau pour avis.

Elle précise, outre la répartition des rôles entre Parc et Région, la gouvernance mise en place, soit celle actée le 13 janvier.

Elle définit la participation financière de la Région aux dépenses que le Parc externalisera pour la révision de la Charte. Cette participation financière, comme annoncée au Comité syndical en janvier, s'élèvera à hauteur maximale de 200 000 €, somme également annoncée au Comité syndical

Comme la convention, la période d'utilisation de ces crédits sera celle de la révision de la charte, soit de la délibération de la Région (avril ou mai 2021 vraisemblablement) à la parution du décret de renouvellement du classement Parc naturel régional pour notre territoire. Ces crédits seront attribués au Syndicat mixte du Parc sous forme de subvention et après dépôt d'une demande ou de plusieurs demandes en bonne et due forme. Le taux de subvention peut être exceptionnellement de 100 %.

La Région prendra également en charge les frais de reproduction des documents et les coûts liés à l'enquête publique.

Il est également précisé que :

- la rédaction des documents annexes et notamment les futurs statuts, organigramme et programme prévisionnel à trois ans feront l'objet d'échanges entre le Syndicat mixte et la Région en amont de leur validation par les instances territoriales.
- Afin de capitaliser le travail conduit lors de cette procédure de révision, le Parc devra mettre en place un dispositif de suivi pour évaluer le temps passé par ses agents lors de la révision mais également l'ensemble des coûts internes nécessaires (affranchissement, déplacement,...).

Emmanuel MANDON précise que ce dossier est bien inscrit à la prochaine commission permanente de la Région qui aura lieu fin avril.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

8 – POINTS DE DÉBAT ET D'INFORMATIONS DIVERSES

8.1 Contrat Vert et Bleu (CVB) : Éléments de communication

Christine ROBIN présente les ressources de communication qui ont été éditées. Elles sont distribuées en séance et disponibles sur l'extranet du Parc.

Au démarrage de ce second Contrat Vert et Bleu animé par le Parc, un besoin d'éléments de communication a

été identifié pour que les maîtres d'ouvrages participant à la mise en œuvre du programme d'actions du Contrat puissent présenter ce programme lors de leurs échanges avec les élus ou autres parties prenantes dans les projets qu'ils conduisent, comme les agriculteurs, les forestiers, les pêcheurs, etc. A cet effet, le Parc a produit deux plaquettes reprenant l'identité graphique du Contrat Vert et Bleu.

La première présente la trame verte et bleue (les définitions écologiques, la cartographie, les déclinaisons en actions possibles), la seconde est relative au contrat en lui-même (le territoire, les acteurs, des exemples d'actions).

En complément de ces plaquettes, une carte postale a été réalisée. Elle est notre carte de visite du CVB, présentant synthétiquement le projet et les structures associées.

Christine ROBIN ajoute que la Commission Biodiversité et Eau qu'elle préside, propose deux journées d'initiation nature, le 8 mai et le 16 juin, l'une portant sur les arbres et l'autre sur les oiseaux. Elles sont d'abord ouvertes aux membres de la Commission. S'il reste des places, elles seront proposées aux membres du Bureau.

8.2 Présence du Président du Conseil scientifique au Bureau du Parc

Emmanuel MANDON propose que le Président du Conseil scientifique soit associé aux travaux du Bureau, dans une optique d'ouverture de l'instance et pour alimenter les interrogations sur la révision de la Charte. Cette décision suppose bien entendu, une modification du règlement intérieur qui sera soumise à l'approbation du comité syndical, si les membres du Bureau y sont favorables.

Michel FOREST souhaite que Robert CORVAISIER s'exprime à ce sujet, car il s'était opposé, lors de la réunion du comité syndical du 13 janvier, à ce que les Amis du Parc soient présents au Bureau.

Robert CORVAISIER répond que son intervention du 13 janvier venait du fait qu'il n'y avait possibilité d'associer aux réunions du Bureau que l'association des Amis du Parc sans possibilité d'inviter d'autres associations. Le règlement intérieur tel qu'il a finalement été adopté avec une ouverture plus grande du Bureau et ponctuelle à d'autres acteurs l'a satisfait.

Emmanuel MANDON rappelle que la présence des Amis du Parc est ancienne et relève en quelque sorte d'une tradition. Il confirme qu'en effet, bien que cela était déjà pratiqué, nous avons plus clairement inscrit dans le règlement intérieur la possibilité d'entendre d'autres acteurs sur certains sujets.

Charles ZILLIOX ajoute que le Conseil scientifique est vraiment légitime car pour exercer sa mission de conseil, il est bien qu'il assiste au Bureau pour entendre ce qu'il se dit.

Tous les membres du Bureau sont favorables à cette proposition d'association qu'il conviendra de soumettre à l'approbation du Comité Syndical.

8.3 Résultats de l'appel à projets du Plan de Relance sur les Aires protégées

Emmanuel MANDON communique les résultats de l'appel à projet du Plan de Relance portant sur les Aires protégées concernant le territoire du Pilat :

- La Commune de Doizieux pour l'usine de moulinage a obtenu 106 000 €. 54 000 € avaient déjà été obtenus grâce au Contrat de Parc. Budget total : 200 000 euros.
- La Commune de Planfoy pour la Tourbière des Vernels a obtenu 16 278 €. Montant total de dépenses : 20 347 €.
- Le CPIE pour l'achat d'équipement pédagogique : 6 185 € (prise en charge à 100%).
- Le CONIB pour la scénographie et le sentier d'interprétation : 28 399 €. Dépense totale de 135 993 €. Ces projets bénéficient également d'un soutien régional au titre du Contrat de Parc de 107 594 €.
- Le Parc est également lauréat pour la rénovation énergétique de la Maison : 61 046 € au taux de 80 %

8.4 Travaux de la Commission de Révision de la Charte

Charles ZILLIOX souhaite informer le Bureau sur le travail effectué lors de la dernière réunion Commission « Charte ». Une réflexion a été engagée sur la participation des publics à la rédaction de la Charte. Il faudra poursuivre ce travail, car la démarche est nécessaire.

Emmanuel MANDON conclut la réunion en revenant sur les épisodes de gel qui ont éprouvé les agriculteurs, arboriculteurs et viticulteurs. Les conséquences sont lourdes sur les plans social et économique mais sont en cours d'évaluation.

La prochaine réunion de Bureau est fixé au 19 mai à 18h00. La prochaine réunion du Comité syndical aura lieu le 5 mai à 18h30.